

TABLE DES MATIÈRES

Liste des principales abréviations	5
Introduction	9
Section I Traits généraux des organisations européennes	9
§ 1 Caractères communs aux organisations européennes	9
A Composition	10
B Création	10
C Compétences	10
D Capacité juridique internationale	11
E Structure institutionnelle	11
§ 2 Diversité des organisations européennes	11
A Composition	12
B Domaines de compétences	12
C Structure institutionnelle et pouvoirs	12
Section II Aperçu historique de la construction européenne	14
§ 1 Motifs ayant incité les États européens à s'unir	14
A La réconciliation politique et la reconstruction économique après la Seconde Guerre mondiale	14
B L'unité de l'Europe occidentale contre la menace soviétique	15
C L'affirmation d'une identité européenne	15
§ 2 Conséquences de la chute du rideau de fer sur l'architecture institutionnelle européenne	15
A L'intégration par étapes au sein des organisations occidentales	16
B Le développement de la coopération subrégionale ou paneuropéenne	16
C L'élargissement des missions ou des compétences des organisations européennes	17

PARTIE 1

L'UNION EUROPÉENNE

CHAPITRE I

Historique de la construction européenne 21

Section I **Des Communautés européennes à l'Union européenne**

§ 1 **Naissance des Communautés européennes** 21

A La création de la CECA (traité de Paris du 18 avril 1951) 21

B La création de la CEE et de la CEEA (traités de Rome du 25 mars 1957) 22

§ 2	Évolution institutionnelle postérieure	22
A	L'unification des institutions communautaires (traité du 8 avril 1965)	22
B	Le compromis de Luxembourg (29 janvier 1966)	23
C	La création du Conseil européen (9-10 décembre 1974)	23
D	L'élection du Parlement européen au suffrage universel direct (juin 1979)	24
§ 3	L'Acte unique européen (17 et 28 février 1986)	24
§ 4	Le traité de Maastricht sur l'Union européenne (7 février 1992)	25
§ 5	Le traité d'Amsterdam (2 octobre 1997)	26
§ 6	Le traité de Nice (26 février 2001)	27
§ 7	Le projet de traité établissant une Constitution pour l'Europe	28
§ 8	Le traité de Lisbonne (13 décembre 2007)	30
A	L'adoption et l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne	30
B	Le contenu du traité de Lisbonne	31
Section II	De l'Europe des six à l'Europe des vingt-huit.	34
§ 1	Les conditions et la procédure d'adhésion	35
A	Les conditions d'adhésion	35
B	Les modalités de l'adhésion	35
C	La procédure d'adhésion	36
D	Le droit de retrait	36
§ 2	Les « vagues » d'élargissement	37
A	L'élargissement à la Grande-Bretagne, au Danemark et à l'Irlande	37
B	L'élargissement aux pays du Sud (Grèce, Espagne et Portugal)	38
C	L'intégration des cinq Länder de l'ex-RDA	38
D	L'élargissement à la Suède, à la Finlande et à l'Autriche	38
E	L'élargissement à l'Est	38
§ 3	Les pays candidats	40
A	La Turquie	40
B	Les pays des Balkans	41
C	L'Islande	41
§ 4	L'association d'États tiers	41
A	Les accords d'association	41
B	L'établissement de liens privilégiés avec les pays d'Europe centrale et orientale et les États issus de l'ex-URSS	42
C	Les accords de stabilisation et d'association conclus avec les pays des Balkans	42
D	La politique de voisinage	43
CHAPITRE II		
Institutions et organes de l'Union		45
Section I	Le Conseil européen	45
§ 1	Composition et organisation	45
§ 2	Attributions	47
Section II	Le Conseil	48
§ 1	Composition	48
§ 2	Attributions	50
Section III	Le Parlement européen.	51
§ 1	Composition	51
A	Élection au suffrage universel direct	51

B	Procédure électorale	52
C	Nombre de représentants et principes de répartition	52
§ 2	Organisation	53
A	Statut des représentants	53
B	Siège	54
C	Fonctionnement	54
D	Groupes parlementaires	54
§ 3	Attributions	55
Section IV	La Commission	56
§ 1	Composition	57
A	La taille de la Commission	57
B	La procédure de nomination	58
§ 2	Statut	60
A	Durée du mandat de la Commission	60
B	Statut des commissaires	60
C	Responsabilité de la Commission	62
§ 3	Organisation et fonctionnement	63
A	Le Président de la Commission	63
B	Le principe de collégialité	64
C	Organisation administrative de la Commission	64
§ 4	Attributions	65
Section V	La Cour de justice	66
§ 1	Historique	66
A	La création de la Cour de justice des Communautés européennes	66
B	L'institution du tribunal de première instance	66
C	La réforme du système juridictionnel par le traité de Nice	67
D	Les apports du traité de Lisbonne	67
E	La réforme de décembre 2015	67
§ 2	Les compétences du juge de l'Union	68
A	Des fonctions multifformes	68
B	Les limites à sa compétence	69
§ 3	Les trois niveaux de juridiction composant la Cour de justice de l'Union européenne	71
A	La Cour de justice	71
B	Le Tribunal	77
Section VI	La Banque centrale européenne	81
§ 1	Composition	81
§ 2	Attributions	82
Section VII	La Cour des comptes	83
§ 1	Composition	83
§ 2	Attributions	83
Section VIII	Les organes européens	83
§ 1	Les organes créés par les traités	84
A	Le Comité économique et social	84
B	Le Comité des régions	84
C	La Banque européenne d'investissement (BEI)	85

§ 2	Les organes non prévus par les traités	85
A	Les agences européennes	85
B	Les autres organes créés par les institutions	86
CHAPITRE III		
	Le processus de décision	87
Section I	Le processus législatif	87
§ 1	Descriptif des procédures législatives	87
A	La procédure législative ordinaire (art. 294 TFUE)	87
B	La procédure législative spéciale	88
§ 2	L'initiative de la Commission	89
§ 3	Les modalités de vote au Conseil	90
A	Champs d'application des différentes modalités de vote	90
B	La définition de la majorité qualifiée	91
Section II	Les coopérations renforcées	93
§ 1	Les formes de coopération à géométrie variable	93
A	Les coopérations intergouvernementales hors traités	93
B	La participation à la troisième phase de l'Union économique et monétaire : la zone euro	94
C	Les dérogations permanentes accordées à certains États	94
D	La clause des coopérations renforcées	95
§ 2	Le régime juridique des coopérations renforcées	95
A	Le régime de droit commun	95
B	Le régime applicable à la PESC	96
§ 3	Mise en œuvre et portée	96
CHAPITRE IV		
	Les compétences de l'Union européenne	99
Section I	L'évolution du cadre des compétences	99
§ 1	Les dispositions issues du traité de Rome	99
A	Une délimitation fonctionnelle des champs d'intervention	99
B	La clause de flexibilité	99
§ 2	Les évolutions postérieures au traité de Rome	100
A	L'extension des champs d'intervention communautaire	100
B	La recherche d'un encadrement plus strict de l'étendue des compétences	104
§ 3	La rationalisation du cadre de répartition des compétences par le traité de Lisbonne	104
A	Les motifs de cette rationalisation	104
B	Les axes de la révision de Lisbonne	105
Section II	Les éléments constitutifs du cadre de répartition des compétences	106
§ 1	Le principe de compétences d'attribution	106
§ 2	Les catégories de compétences	107
A	Les compétences exclusives	107
B	Les compétences partagées	108
C	Les compétences d'appui, de coordination ou de complément	108
D	Les compétences faisant l'objet de dispositions spécifiques	109

§ 3	Une délimitation matérielle des champs d'intervention complétée par l'identification d'objectifs	110
A	La délimitation matérielle des champs de compétence	110
B	La référence parallèle à des objectifs d'action	110
C	L'importance du choix de la base juridique	111
D	Les limites à l'action de l'Union dans les domaines de compétence restant à l'unanimité	111
§ 4	La clause de flexibilité	111
§ 5	Les principes de subsidiarité et de proportionnalité	112
A	L'énoncé des principes	112
B	Les modalités de mise en œuvre de ces principes	114
Section III	Les compétences d'exécution de l'Union	119
§ 1	L'évolution du cadre juridique	119
A	Le double principe posé par le traité de Rome	119
B	La mise en place de comités de représentants des États membres	119
C	Le renforcement des compétences d'exécution de la Commission par l'Acte unique	120
D	La rationalisation opérée par le traité de Lisbonne	121
§ 2	Les principes de base découlant du traité de Lisbonne	121
A	La mise en œuvre du droit de l'Union : une compétence de principe des États membres	121
B	L'exercice de compétences d'exécution au niveau de l'Union lorsqu'il convient d'en assurer une application uniforme	121
C	La compétence de la Commission pour l'adoption des actes d'exécution	122
D	Le contrôle des comités sur l'adoption des actes d'exécution par la Commission	123
CHAPITRE V		
	Les sources du droit de l'Union	127
Section I	Le droit primaire	127
§ 1	Les sources du droit primaire	127
A	Les traités	127
B	La Charte des droits fondamentaux	131
C	Les principes généraux du droit de l'Union	137
D	Les accords internationaux conclus par l'Union ou les États membres	138
Section II	Le droit dérivé	143
§ 1	La nomenclature des actes de droit dérivé	143
A	Le règlement	144
B	La directive	144
C	La décision	146
D	L'avis et la recommandation	147
§ 2	Régime juridique des actes de droit dérivé	148
A	Choix de l'acte	148
B	Motivation de l'acte	148
C	Publicité et entrée en vigueur de l'acte	149
D	Portée de l'acte dans le temps	149
E	Modification, abrogation et retrait de l'acte	150
§ 3	Les accords interinstitutionnels	150
§ 4	Les actes unilatéraux hors nomenclature	151
A	Les actes spéciaux prévus par les traités	151
B	Les actes non prévus par les traités	152

§ 5	Les décisions des représentants des gouvernements des États membres réunis au sein du Conseil	153
A	Les décisions adoptées sur la base d'une disposition des traités	153
B	Les décisions adoptées dans des cas non prévus par les traités	153
CHAPITRE VI		
	La hiérarchie entre actes de droit dérivé	155
A	La situation préexistante à l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne	155
B	Les novations introduites par le traité de Lisbonne	155
CHAPITRE VII		
	Les rapports entre le droit de l'Union et les ordres juridiques nationaux	165
Section I	L'intégration immédiate dans les ordres juridiques nationaux	165
§ 1	Définition et fondement	165
§ 2	Conséquences	167
Section II	L'effet direct des normes de l'Union.	168
§ 1	Une reconnaissance jurisprudentielle	168
A	La situation en droit international public	168
B	L'arrêt <i>Van Gend en Loos</i> (5 février 1963)	168
§ 2	Les conditions de reconnaissance de l'effet direct	169
A	Le critère écarté : le destinataire de l'obligation	169
B	Le critère retenu : la clarté, l'inconditionnalité et la précision de l'obligation	169
§ 3	Les formes d'invocabilité reconnues aux normes d'effet direct	170
§ 4	L'applicabilité directe des sources de droit de l'Union	171
A	Les traités institutifs	171
B	Le droit dérivé	171
C	Les accords externes	175
§ 5	L'invocabilité des directives dans la jurisprudence du Conseil d'État	176
Section III	La primauté du droit de l'Union	177
§ 1	Définition et fondement	177
A	L'absence de consécration du principe de primauté par les traités	177
B	Une œuvre jurisprudentielle	178
§ 2	Portée	178
§ 3	Conséquences	179
A	Pour les autorités des États membres	179
B	Pour les juges nationaux	179
§ 4	La primauté du droit de l'Union en France	180
A	La primauté sur les actes administratifs	180
B	La primauté sur la loi nationale	181
C	Droit de l'Union et Constitution	182
Section IV	Le renvoi au juge national pour la protection des droits que les particuliers tirent du droit de l'Union	189
§ 1	L'autonomie institutionnelle et procédurale des États membres	189
§ 2	L'encadrement de l'autonomie juridictionnelle et procédurale	190

§ 3	Étendue des compétences du juge national	190
A	Le droit au juge	191
B	Le sursis à exécution et les mesures provisoires	191
C	La responsabilité de l'État du fait de la violation du droit de l'Union	192
CHAPITRE VIII		
	Les voies de recours	195
Section I	Le contrôle juridictionnel des institutions de l'Union	195
§ 1	Le contentieux de légalité	195
A	Le recours en annulation	195
B	La responsabilité de l'État du fait de la violation du droit communautaire	203
Section II	Le contrôle juridictionnel des États membres : le recours en manquement	205
§ 1	Nature du manquement	206
A	Un champ d'application largement défini	206
B	Des possibilités de justifications du manquement quasi inexistantes	206
§ 2	Procédure en constatation de manquement	207
A	Déclenchement de la procédure	207
B	La phase administrative préalable menée par la Commission	208
C	La phase contentieuse devant la Cour de justice	209
§ 3	Effets de l'arrêt de la Cour	210
A	Exécution de l'arrêt	210
B	Sanctions de l'inexécution de l'arrêt	211
Section III	La coopération entre le juge national et le juge de l'Union : le renvoi préjudiciel	212
§ 1	Le renvoi préjudiciel doit porter sur une norme relevant du droit de l'Union	213
§ 2	Le renvoi préjudiciel est ouvert aux juridictions nationales	214
§ 3	Le renvoi préjudiciel est une procédure incidente au règlement d'un litige	216
§ 4	Sauf si elle statue en dernier ressort, la juridiction nationale décide de l'opportunité du déclenchement de la procédure préjudicielle	217
A	Les juridictions statuant en dernier ressort ont une obligation de renvoi	217
B	Les juridictions ne statuant pas en dernier ressort ont une simple faculté de renvoi sauf en cas de doute sur la légalité de la norme	217
§ 5	Le juge national est libre du contenu de la question préjudicielle mais dans le respect de certaines limites définies par la Cour de justice	218
§ 6	La procédure devant la Cour de justice	219
§ 7	Effets de l'arrêt préjudiciel	219
A	L'arrêt préjudiciel a un effet obligatoire	219
B	L'arrêt préjudiciel a un effet rétroactif	220
Section IV	Le recours en carence	221
§ 1	Institutions à l'origine de la carence	221
§ 2	Nature de la carence	221
§ 3	Qualité pour agir : les titulaires du recours en carence	222
A	Les requérants privilégiés : les États membres et les institutions de l'Union	222
B	Les requérants non privilégiés : les personnes physiques ou morales	222

§ 4	La procédure en carence	222
A	La phase administrative	222
B	La phase contentieuse	223
§ 5	Effets de l'arrêt en carence	223
Section V	L'exception d'illégalité	223
CHAPITRE IX		
	L'espace économique et monétaire	227
Section I	Le marché intérieur	227
§ 1	L'objectif de réalisation du marché commun, puis du marché intérieur	227
§ 2	La liberté de circulation des marchandises	227
A	Les principes posés par le traité	227
B	L'interprétation de ces dispositions par la Cour de justice	228
C	L'harmonisation des législations et des normes	230
§ 3	La liberté de prestation de services et le droit d'établissement	230
A	Les règles posées par les traités	230
B	Le régime juridique de cette double liberté	231
C	La difficile harmonisation des qualifications professionnelles et des règles nationales d'accès aux professions	232
D	La directive de libéralisation des services (décembre 2006)	233
§ 4	La liberté de circulation des personnes	234
A	La double reconnaissance d'un droit de libre circulation des personnes et des travailleurs	234
B	La mise en œuvre du principe de libre circulation	234
C	Les limitations à la libre circulation	235
§ 5	La liberté de circulation des capitaux	236
A	La libération des mouvements de capitaux	236
B	L'intégration des marchés financiers	236
C	La surveillance du système financier	237
Section II	La politique européenne de concurrence	238
§ 1	Le contrôle des pratiques anticoncurrentielles	239
A	Les règles posées par le traité	239
B	La mise en œuvre des règles anti-concurrentielles du traité	240
§ 2	Le contrôle des concentrations	241
§ 3	Le contrôle des aides d'État	243
§ 4	Le régime des services d'intérêt économique général (SIEG)	244
Section III	L'Union économique et monétaire (UEM)	246
§ 1	La réalisation par étapes de l'UEM	246
§ 2	Institutions et organes de l'UEM	248
A	Le système européen de la Banque centrale (SEBC)	248
B	Les institutions de l'Union	248
§ 3	La coordination des politiques économiques et budgétaires	249
A	La procédure pour déficits publics excessifs (DPE)	249
B	Le Pacte de stabilité et de croissance (PSC)	249
C	La conclusion du traité intergouvernemental sur la stabilité, la coordination et la gouvernance (TSCG)	252
D	La stratégie Europe 2020 et le semestre européen	252

E	Le mécanisme de prévention et de correction des déséquilibres macroéconomiques excessifs (<i>two-pack</i>)	254
F	Le placement des États en difficulté sous surveillance renforcée	254
Section IV	Le budget de l'Union	255
§ 1	Généralités	255
§ 2	Procédure budgétaire	255
A	La procédure budgétaire avant le traité de Lisbonne	255
B	La procédure budgétaire annuelle issue du traité de Lisbonne	256
C	Les perspectives financières pluriannuelles	257
§ 3	Les ressources budgétaires	259
A	Évolution du système de financement	259
B	Les ressources actuelles du budget	259
C	La procédure d'adoption des recettes propres	260
§ 4	L'exécution	261
§ 5	Le contrôle du budget	261
CHAPITRE X		
	Les politiques de l'Union	263
Section I	La politique agricole commune	263
§ 1	Historique	263
A	L'institution de la politique agricole commune (APC) par le traité de Rome	263
B	Le lancement de la PAC	263
C	L'apparition d'excédents de production	264
D	L'explosion des dépenses	264
E	Les contraintes des négociations commerciales internationales	264
F	Les réformes de la PAC	264
§ 2	Bases juridiques	265
A	Le premier pilier de la PAC : les organisations communes de marché (OCM)	265
B	Le deuxième pilier de la PAC : les aides au développement rural	265
C	Le processus de décision	265
D	Le financement de la PAC	266
§ 3	Perspectives	266
Section II	La politique de cohésion économique et sociale	267
§ 1	Historique	267
§ 2	Bases juridiques et principes de fonctionnement	268
A	Les objectifs de la politique de cohésion	268
B	Les principes de fonctionnement de la politique de cohésion	268
C	La procédure d'adoption des règlements communautaires	268
D	Les moyens financiers de la politique de cohésion	268
E	Les fonds de la politique de cohésion	269
F	Les objectifs d'intervention	269
§ 3	La politique de la pêche	270
A	Historique	270
B	Bases juridiques	270
C	Instruments d'action	271
§ 4	La politique sociale	273
A	Historique	273

B	Bases juridiques	273
C	Réalisations	276
D	Bilan et perspectives	278
§ 5	Transports	280
A	Cadre juridique d'ensemble	280
B	Le transport aérien	280
C	Le transport ferroviaire	282
D	Le transport maritime	282
E	Le transport routier	283
§ 6	L'énergie	284
A	Historique	284
B	Bases juridiques	285
C	Réalisations	285
D	Appréciations	286
§ 7	La protection de l'environnement	287
A	Historique	287
B	Bases juridiques	288
C	Instruments d'action	288
D	Axes d'action	290
§ 8	La recherche et le développement technologique	291
A	Historique	291
B	Bases juridiques et moyens d'action	292
C	Les réalisations	293
D	Les programmes non communautaires de recherche	294
§ 9	Culture et éducation	294
A	Historique	294
B	Bases juridiques	295
C	Réalisations	295
Section III	L'espace de liberté, de sécurité et de justice	297
§ 1	Évolution du cadre juridique et institutionnel	297
A	Le développement de la coopération intergouvernementale	297
B	Le lancement de la coopération Schengen	297
C	L'inscription des politiques européennes d'asile et d'immigration dans le cadre de l'Union	298
D	Les inconvénients d'une architecture complexe et la rationalisation opérée par le traité de Lisbonne	299
E	Les programmes d'action du Conseil européen	300
§ 2	La coopération judiciaire	300
A	Les bases juridiques	300
B	Les réalisations	302
§ 3	Les politiques d'asile et d'immigration	305
A	Les bases juridiques	305
B	Les réalisations	306
§ 4	La coopération policière	310
A	Les bases juridiques	310
B	Les réalisations	311
§ 5	La coopération Schengen	314
A	Les dimensions de l'espace Schengen	314

B	Le contenu des règles Schengen	314
C	La crise de Schengen (2015)	315
CHAPITRE XI		
	L'action extérieure de l'Union	317
Section I	La politique commerciale commune	317
§ 1	Historique	317
A	L'évolution du champ de compétence	317
B	Les négociations commerciales multilatérales	318
§ 2	Bases juridiques et moyens d'action	318
A	Le champ de la politique commerciale commune	318
B	Le processus de négociation et de conclusion des accords	318
C	Le rôle du Parlement européen	320
D	Les instruments de la politique commerciale commune	320
Section II	La politique étrangère et de sécurité commune	321
§ 1	Historique	321
§ 2	Bases juridiques et moyens d'action	322
A	Le cadre juridique	322
B	Le cadre institutionnel	322
C	Les autres moyens d'action	325
Section III	La coopération au développement	327
§ 1	Historique	327
§ 2	Bases juridiques et moyens d'action	327
A	Compétences et procédure de décision	327
B	Objectifs	327
C	Instruments d'action	328
Section IV	La politique de sécurité et de défense commune	329
§ 1	Historique	329
A	L'échec de la Communauté européenne de défense (CED)	329
B	L'institution de l'Union de l'Europe occidentale (UEO)	330
C	L'échec du plan Fouchet	330
D	Les velléités de revitalisation de l'UEO dans le nouveau contexte stratégique issu de la fin de la guerre froide	331
E	L'institution de la PESD	332
F	La dissolution de l'UEO	332
§ 2	Principes et moyens d'action	333
A	Des clauses de solidarité et de défense collective	333
B	Une prise de décision à l'unanimité	333
C	Les structures de commandement	333
D	Les forces multinationales d'intervention	333
E	Les missions des forces	334
F	Les moyens opérationnels de commandement et de planification	334
G	Le financement des interventions militaires	334
H	L'institution de l'Agence européenne de défense	334
§ 3	Bilan	335
A	Les interventions de l'Union	335
B	Une coopération européenne en matière d'armements encore embryonnaire	335
C	Les divergences politiques entre États membres	335

LE CONSEIL DE L'EUROPE ET LA CONVENTION EUROPÉENNE DES DROITS DE L'HOMME

CHAPITRE I

Le Conseil de l'Europe	339
Section I Genèse et évolution	339
§ 1 Le choix d'une coopération intergouvernementale entre pays d'Europe occidentale	339
§ 2 Les acquis historiques du Conseil de l'Europe	340
§ 3 Le Conseil de l'Europe depuis la fin de la guerre froide	340
Section II Composition	341
§ 1 Une adhésion liée au respect de critères géographique et politique	341
§ 2 Un élargissement aux frontières du continent européen	342
§ 3 Des procédures de retrait, de suspension et d'exclusion	343
Section III Objectifs et compétences	344
Section IV Organes	344
§ 1 Le Comité des ministres	344
A Composition	345
B Compétences	345
§ 2 L'Assemblée parlementaire	345
A Composition	345
B Fonctionnement	345
C Compétences	346
§ 3 Le Secrétariat	347
§ 4 Le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux de l'Europe (CPLRE)	347
A Composition	347
B Fonctionnement	348
C Compétences	348
§ 5 Le commissaire aux droits de l'homme	348
§ 6 Les autres réunions ou conférences	349
Section V Moyens d'actions	349
§ 1 Les déclarations et recommandations	349
§ 2 Les conventions européennes	350
§ 3 Les accords partiels	352
§ 4 Le budget	353
§ 5 Les autres moyens d'action	353
CHAPITRE II	
La Convention européenne des droits de l'homme	355
Section I Évolution du système de la CEDH	355
§ 1 Un mécanisme novateur	355
§ 2 La réforme du système de contrôle	356

Section II	Les droits et libertés garantis	357
§ 1	Bénéficiaires	357
§ 2	Nature des droits et libertés garantis	358
§ 3	Limites apportées aux droits et libertés garantis	359
§ 4	Interprétation par les organes conventionnels des droits et libertés garantis	359
Section III	Le mécanisme de sauvegarde	361
§ 1	Organisation et fonctionnement de la Cour européenne des droits de l'homme	361
A	Composition de la Cour et statut des juges	362
B	Formations de la Cour	362
C	Procédure	363
§ 2	Saisine de la Cour européenne des droits de l'homme	364
A	Le recours étatique	364
B	Le recours individuel	365
§ 3	Fonctions de la Cour	366
A	Examen de recevabilité	366
B	Les irrecevabilités tenant aux compétences de la Cour	366
C	Les irrecevabilités de forme et de procédure	367
D	Règlement amiable	368
E	Examen au fond	369
F	Recours ouverts	369
G	Arrêts « pilotes »	370
§ 4	Exécution de l'arrêt	370
A	Les arrêts ont une force obligatoire pour les États	370
B	Le Comité des ministres est en charge du contrôle de l'exécution des arrêts	371
C	Les mesures prises pour améliorer l'exécution des arrêts de la Cour	371

PARTIE 3

LES INSTITUTIONS SPÉCIALISÉES

CHAPITRE I

	Les organisations de sécurité et de défense	375
Section I	L'organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN)	375
§ 1	Origine et composition	375
§ 2	Objectifs et compétences	376
A	Missions premières	376
B	Missions nouvelles	377
§ 3	Organes	378
A	Structure civile	379
B	Structure militaire	379
§ 4	Institution d'une coopération paneuropéenne	380
Section II	L'Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe (OSCE)...	381
§ 1	Origine et composition	381
A	La CSCE	381
B	La transformation de la CSCE en OSCE	382
§ 2	Objectifs et compétences	382

§ 3	Organes	383
§ 4	Réalisations	384
CHAPITRE II		
Les organisations économiques		385
Section I	L'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE)	385
§ 1	Origine et composition	385
§ 2	Objectifs et compétences	386
§ 3	Organes	387
Section II	Les organisations de coopération économique subrégionale	388
§ 1	L'Union Benelux	388
A	Origine et composition	388
B	Objectifs et compétences	388
C	Organes	388
§ 2	L'Association européenne de libre-échange (AELE)	389
A	Origine et composition	389
B	Objectifs et compétences	390
C	Organes	390
§ 3	L'Espace économique européen (EEE)	390
A	Origine et composition	390
B	Objectifs et compétences	391
C	Organes	391
§ 4	Le Conseil nordique	392
A	Origine, composition et compétences	392
B	Organes	393
Section III	Les institutions économiques de l'Europe de l'Est.	393
§ 1	La Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD)	394
A	Origine et composition	394
B	Objectifs et compétences	394
C	Organes	394
§ 2	L'accord de libre-échange centre-européen (ALECE)	395
A	Origine et composition	395
B	Compétences et objectifs	395
C	Organes	395
§ 3	Le Conseil baltique	396
A	Origine et composition	396
B	Objectifs et compétences	396
C	Organes	396
§ 4	La Communauté des États indépendants (CEI)	396
A	Origine et composition	396
B	Objectifs et compétences	397
C	Organes	398
§ 5	La Zone de coopération économique de la mer Noire	399
A	Origine et composition	399
B	Objectifs et compétences	399
C	Organes	399

Les organisations scientifiques et techniques 401

Section I	La coopération dans le domaine de l'espace et des télécommunications	402
§ 1	L'Agence spatiale européenne	402
A	Origine et composition	402
B	Objectifs et compétences	402
C	Organes	403
§ 2	L'Organisation européenne de télécommunications par satellites (Eutelsat)	403
A	Origine et composition	403
B	Objectifs et compétences	404
C	Organes	404
§ 3	L'Organisation européenne d'exploitation de satellites météorologiques (Eumetsat)	404
A	Origine et composition	404
B	Objectifs et compétences	404
C	Organes	405
Section II	La coopération dans le domaine des transports	405
§ 1	Transports aériens	405
A	La Conférence européenne de l'aviation civile (CEAC)	405
B	L'Organisation européenne pour la sécurité de la navigation aérienne (Eurocontrol)	406
§ 2	Transports terrestres : le Forum international des transports (FIT)	406
A	Origine et composition	406
B	Objectifs et compétences	406
C	Organes	407
§ 3	Transports fluviaux	407
A	La Commission centrale pour la navigation du Rhin	407
B	La Commission internationale pour la protection du Rhin (CIPR)	408
C	La Commission du Danube	409
D	La Commission internationale pour la protection de l'Oder contre la pollution	409
Section III	La coopération dans le domaine de la recherche scientifique	410
§ 1	L'Organisation européenne pour la recherche nucléaire (CERN)	410
§ 2	La Conférence européenne de biologie moléculaire (CEBM)	410
§ 3	L'Organisation européenne pour des recherches astronomiques dans l'hémisphère austral (ESO)	410
§ 4	Le Centre européen pour les prévisions météorologiques à moyen terme (CEPMMT)	411
Section IV	La coopération dans le domaine de la propriété intellectuelle : l'Organisation européenne des brevets (OEB)	411
	Index	413
	Table des encadrés	415